

FEDERATION  
GENEVOISE  
DE COOPERATION

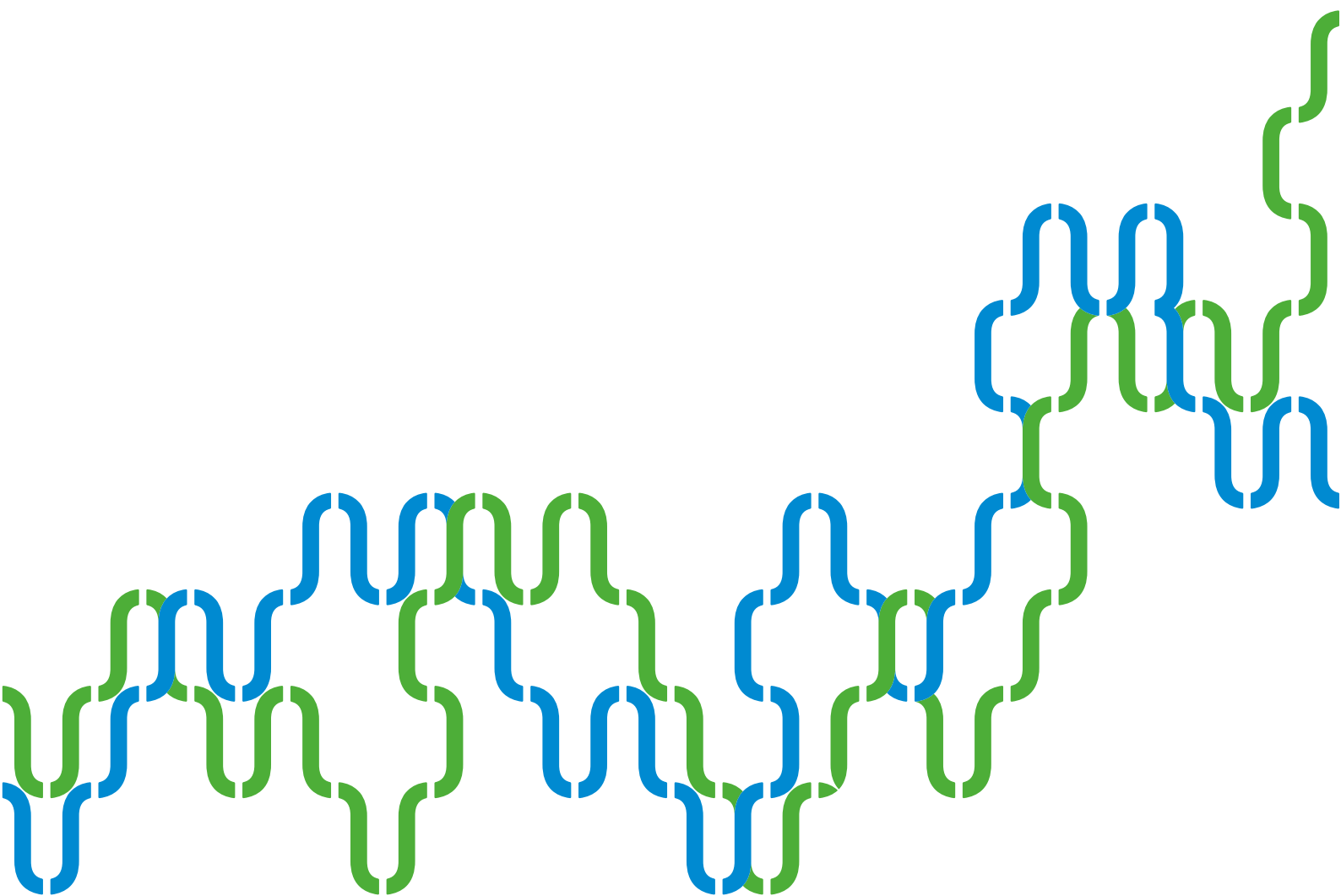


Mettons le monde en mouvement

PROGRAMME  
2017-2020



**« JE NE VOUDRAIS PAS VIVRE DANS CE MONDE  
S'IL N'ÉTAIT PAS DESTINÉ À ÊTRE UN. » – M. GANDHI**



# CONTENU

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>4</b>
<b>MISSION</b> .....	<b>6</b>
<b>CONTEXTE</b> .....	<b>10</b>
<b>PRIORITÉS 2017-2020</b> .....	<b>14</b>
<b>OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1</b> .....	<b>16</b>
<b>OBJECTIF SPÉCIFIQUE 2</b> .....	<b>17</b>
<b>OBJECTIF SPÉCIFIQUE 3</b> .....	<b>18</b>
<b>OBJECTIF SPÉCIFIQUE 4</b> .....	<b>19</b>
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b> .....	<b>20</b>
<b>SOURCES DE FINANCEMENT DE LA FGC</b> .....	<b>21</b>
<b>TABLEAU DES RISQUES</b> .....	<b>22</b>
<b>TABLEAU DES RÉSULTATS</b> .....	<b>23</b>
<b>ANNEXE 1</b> .....	<b>28</b>

# INTRODUCTION

---

La Fédération genevoise de coopération (FGC) a été fondée en 1966 à l'initiative d'une dizaine d'associations, constituées principalement de personnes bénévoles et engagées, qui ont décidé de s'impliquer pour un monde meilleur, où tous les êtres humains puissent se développer dans des sociétés justes et équitables et vivre dans un environnement propice à leur dignité.

---

**C**e qui unit ses membres est leur adhésion sans faille aux valeurs universelles des droits humains et leur indignation face à un monde où ces droits ne cessent d'être violés. Mais c'est aussi et surtout un engagement commun et concret pour promouvoir la solidarité internationale au sein de la population genevoise et pour gérer des fonds publics dévolus à la coopération au développement.

C'est aussi à cette époque que se consolident les visions et les stratégies de développement et de coopération au niveau des pays et au niveau international. Elles ont toujours été plurielles et animé un large débat. L'Organisation des Nations Unies est l'un des lieux où se construisent et se renégocient des débats et des orientations essentielles. Citons parmi celles-ci le Pacte des Droits économiques, sociaux et culturels (DESC), le Développement durable, la Déclaration sur le Droit au Développement, les engagements pour un Nouvel ordre économique international ou la Déclaration sur les droits des paysans. Si les objectifs du développement sont communs, les voies et moyens ont varié. Il n'y a jamais eu de « pensée unique du développement » et cette pensée a toujours été en évolution. C'est dans cette dynamique que nous nous inscrivons.

A ce jour, nous constatons que le développement a connu quelques succès encourageants : alors que la population mondiale a doublé en moins d'un demi-siècle, la proportion de personnes en-dessous du seuil de pauvreté absolue, qui ont faim et qui n'ont pas pu aller à l'école, a été sensiblement réduite. Mais ces avancées sont loin d'être suffisantes, et le monde reste un lieu d'inégalités inacceptables et de défis nombreux. Soulignons à ce propos, entre autres, la fuite des capitaux, l'empreinte écologique abusive du Nord, le renforcement des inégalités et les enjeux globaux comme le changement climatique, les migrations contraintes et des modes de production et de consommation agricoles contraires à la souveraineté alimentaire.

La Déclaration de principes de la FGC, révisée en 2012, se référant aux engagements internationaux, nous rappelle à notre responsabilité de citoyennes et de citoyens du Nord et souligne celle des décideurs économiques et politiques : « *Les phénomènes d'inégalités socio-économiques, de domination, de violence et de violation des droits de la personne et des peuples, d'uniformisation culturelle, de dégradation de l'environnement et de gaspillage des ressources naturelles, loin de se réduire s'accroissent aux plans local et international. La Suisse fait partie des systèmes économiques et politiques responsables dans une large mesure de ces phénomènes.* »

En vue de la réalisation du droit au développement<sup>1</sup>, chaque acteur doit faire sa part. Les collectivités publiques sont appelées à jouer leur rôle, depuis les Nations Unies, précisément, jusqu'à la commune et au quartier, pour défendre le faible face au fort, pour soutenir le bien commun face aux inégalités, au déni des droits humains et à l'absence d'éthique de beaucoup de détenteurs de pouvoir, politique comme économique, de par le monde.

La société civile joue un rôle essentiel dans l'affirmation d'exigences éthiques et de valeurs humanistes, dans la revendication de l'égalité de chances et de droits, et se déploie à travers la mobilisation et le travail de très nombreuses personnes au service du développement.

C'est forte d'une tradition d'engagement citoyen et de solidarité internationale depuis le 19<sup>e</sup> siècle et siège de nombreuses organisations du système des Nations Unies que Genève a vu naître voici 50 ans la Fédération genevoise de coopération.

**Sans la société civile, la Genève internationale perdrait une bonne partie de sa pertinence et de son âme. La Genève internationale ne serait pas crédible sans un engagement associatif solidaire, dont la FGC est une importante expression. ●**

<sup>1</sup> Résolution 41/128 adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies en 1986.

# MISSION

---

Dans ce contexte, les associations membres (AM) de la FGC soutiennent les actions et les capacités des populations défavorisées du Sud pour la réalisation de leurs Droits économiques, sociaux et culturels dans le cadre d'un développement durable à travers, d'une part des projets élaborés avec leurs partenaires locaux, et d'autre part un travail de sensibilisation et d'information au Nord sur ces enjeux. Ces projets ne sont jamais des fins en soi, mais s'inscrivent dans des enjeux globaux et locaux de développement et des valeurs, visent à la promotion de comportements socialement et écologiquement viables au Nord comme au Sud.

---

**Les valeurs de la FGC s'incarnent aussi dans la vie interne de la Fédération. Cette dernière se base sur la richesse découlant de la diversité et la complémentarité de ses membres et partenaires. La pluralité des opinions et leur mise en commun dans le respect de valeurs partagées sont constitutives de la Fédération.**

Fondée sur le bénévolat et l'engagement, qui sont au cœur de sa philosophie et qui expriment directement les potentialités d'engagement de la société civile, la FGC est une communauté de travail, de réflexion, de partage et d'apprentissage.

Son travail vise à assurer la pertinence et la qualité des projets, ainsi qu'à favoriser la recherche de synergies et de cohérence dans l'action de ses membres, dont elle mutualise et développe le savoir-faire. Elle est un centre de compétences en matière de bonnes pratiques, de formation continue, d'information et de réflexion sur la coopération et le développement.

Son label de qualité est reconnu largement. Depuis 50 ans, il garantit que tous les projets de ses AM, de développement au Sud ou de sensibilisation et d'information au Nord qu'elle soutient et amène au financement des pouvoirs publics, sont adéquats, efficaces (l'efficacité étant définie comme l'utilisation raisonnable des ressources en vue de l'obtention des effets attendus) et mesurables. L'engagement bénévole permet à la Fédération et aux AM d'obtenir des résultats excellents avec des moyens modestes, mais exige une implication constante pour se former, échanger, développer ensemble les meilleurs outils pour identifier, concevoir et suivre les projets.

A travers sa mission propre d'informer et de sensibiliser, la Fédération met en discussion les enjeux du maldéveloppement et les remèdes à lui porter, les questions globales telles que migration et développement, les changements climatiques ou la souveraineté alimentaire. Par là, elle vise également à favoriser au Nord l'adoption de comportements justes et responsables et des politiques publiques cohérentes et équitables. Car seul un mode de développement équitable est éthiquement défendable et durable.

Le succès du modèle de la Fédération repose d'une part sur le partage des responsabilités entre la FGC et ses AM et leurs partenaires de terrain, et d'autre part sur la confiance qu'elle inspire aux collectivités publiques qui, depuis 50 ans, lui délèguent une partie de leur action de solidarité internationale. La coopération au développement est un choix politique qui dépasse les clivages partisans, et la FGC en est fière. Notre existence même est un message politique fort.

Cette idée originale a pleinement fait ses preuves et reste après 50 ans complètement d'actualité.

La FGC la met en œuvre à travers le triple partenariat qui la constitue :

### **PARTENARIAT ENTRE LES AM ET LEURS PARTENAIRES DANS LE SUD**

Le développement est d'abord l'affaire des populations du Sud, auxquelles la coopération apporte un soutien et un appui pour évoluer vers les objectifs partagés. Ces projets s'inscrivent dans une volonté de participation, de pérennisation et de construction d'un avenir meilleur sur le terrain, à travers le droit à la santé, à l'éducation, des emplois locaux, la valorisation des ressources locales, l'autonomie agro-alimentaire et énergétique, une gouvernance participative.

### **PARTENARIAT ENTRE LES AM, QUI CONSTITUE LA FÉDÉRATION**

La FGC n'existe que par et pour ses membres, et est la mise en commun de valeurs partagées, de méthodes, d'expériences, de constats, de doutes aussi. Il importe que notre Fédération soit conviviale et apporte un plus à tous ses membres qui la constituent. Tout en sachant que la Fédération est à la fois plus et moins que ses AM : plus, car elle mutualise les savoirs, les analyses, exprime des valeurs communes ; moins, car dans son budget propre n'entrent que les contributions des pouvoirs publics et de ses membres et non pas la totalité des fonds mobilisés par ses membres, et qui, ensemble, permettent de démultiplier les actions sur le terrain.

### **PARTENARIAT ENTRE LA FGC ET LES POUVOIRS PUBLICS**

Ceux-ci lui confient une partie, parfois très importante, de leur budget dévolu à la solidarité internationale, et dont la continuité n'est jamais garantie et doit être en permanence revendiquée. Or la Genève internationale ne serait pas ce qu'elle est sans son volet citoyen, engagé aux côtés des plus démunis du Sud. À ce titre, la FGC salue les articles de la Constitution cantonale inscrivant la solidarité internationale et la complémentarité de l'action de la société civile et des pouvoirs publics parmi les devoirs des collectivités publiques ; cette complémentarité fait la spécificité du modèle FGC qu'il s'agit de renforcer.

Cette interaction de 3 types de partenariats définit l'identité de la FGC. Elle est à la fois hybride et complexe. En particulier, au niveau des contenus et du discours, dans lesquels les trois catégories doivent pouvoir se reconnaître. Cela demande une recherche constante de la position adéquate pour la FGC.

Les AM confient statutairement la recherche de fonds dans le secteur public à la FGC et attendent donc d'elle une bonne capacité de mobilisation de ces fonds. Ces ressources qu'apportent les collectivités publiques aux AM à travers la FGC sont démultipliées de par l'effort déployé par les AM pour assurer des financements complémentaires et par l'apport de travail bénévole. Cet apport bénévole est particulièrement conséquent : il se compte en dizaines de milliers d'heures par an pour l'ensemble des AM. La part de fonds publics en provenance de la FGC varie dans les budgets des différentes AM.

La diversité de structure financière et l'effort de mobilisation de ressources non liées au financement public seront chiffrés plus précisément dès l'introduction du cofinancement obligatoire pour les projets de développement en 2017, en fonction du modèle de cofinancement retenu en AG.

En outre, à cette mobilisation de ressources financières par les AM vient s'ajouter le travail bénévole, mentionné ci-dessus qui, s'il était monétarisé, augmenterait de manière substantielle le coût des projets.

Relevons aussi que l'ensemble des instances (Conseil, commissions statutaires, groupes ad hoc, etc.) sont constituées de représentants d'associations et de professionnels du développement, tous bénévoles. Sans cet engagement (plusieurs milliers d'heures par an) le coût de fonctionnement de la FGC serait sensiblement plus élevé.

Parce que sa force réside dans la diversité, la complémentarité et la convergence de ses AM autour d'objectifs et de valeurs fondamentales partagés, la FGC s'engage à cultiver la qualité de sa vie interne pour ses membres (réflexion, moments conviviaux, organisation d'activités en commun, etc.), et à favoriser les synergies thématiques et géographiques au bénéfice de la cohérence et de la coordination de leurs projets. La tolérance et le respect sont des valeurs centrales à la Fédération. Chaque AM doit pouvoir se sentir respectée dans ses idées et ses activités, et chacune se reconnaître dans l'action de la FGC.

**Enfin, tout ce que la FGC représente, dit, évoque et fait, est possible grâce à cet engagement constant de l'ensemble des citoyennes et citoyens formant les associations regroupées en son sein. Ce sont elles et eux qui mettent, en faisant chacun-e leur part, le monde en mouvement, pour qu'il concrétise des valeurs humaines, de coopération, de partage, pour toutes et tous. ●**

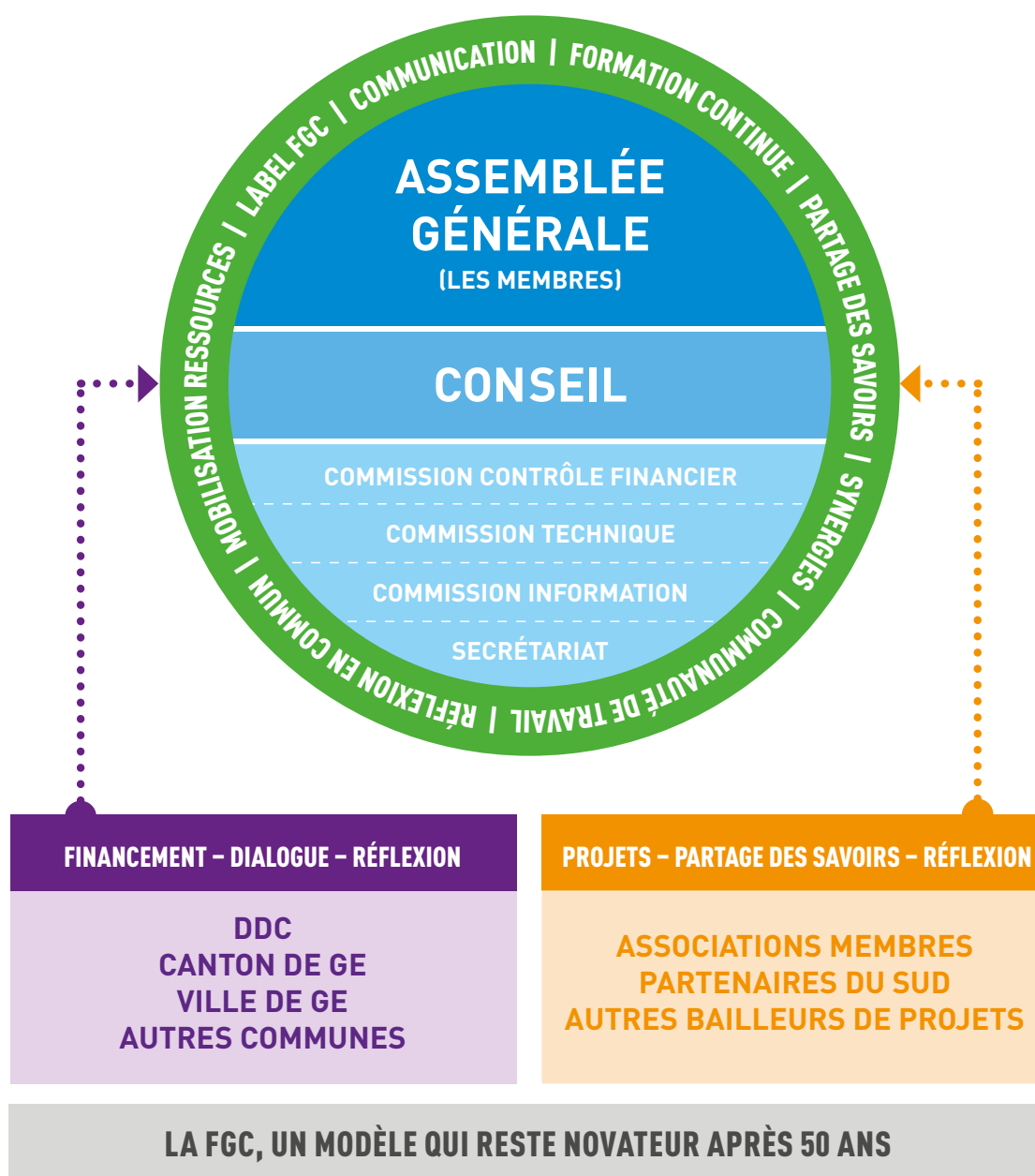


## SCHÉMA DÉCISIONNEL DE LA FÉDÉRATION

**LIEUX DE DÉCISION:** AG et Conseil (art. 60 et suivants du CCS)

**LIEUX D'EXAMEN ET DE PROPOSITION:** les diverses commissions statutaires, groupes ad hoc, commissions inter-instances (p. ex pour la préparation du 50<sup>e</sup> anniversaire)

**LIEUX DE MISE EN ŒUVRE:** secrétariat, placé sous la direction d'un-e SG, ainsi que les AM. (Voir Système de contrôle interne – contrat de confiance avec nos partenaires).



# CONTEXTE

---

L'engagement genevois envers la Solidarité Internationale se traduit par l'implication conjointe des pouvoirs publics et de l'engagement citoyen. Contrairement à la Confédération, les collectivités publiques genevoises ne mènent pas de projets en direct dans le Sud, mais réalisent leur engagement de Solidarité internationale, dont la coopération est une composante, à travers le soutien de projets portés par des ONG et la société civile.

---

**L**a FGC a été dès le début partenaire de la Confédération, représentée par son agence de coopération, la DDC, et reconnue par les communes genevoises et par le Canton, qui lui confie une part souvent substantielle de leurs budgets de coopération. L'implication locale se traduit par le fait que toutes les communes genevoises consacrent une part de leur budget à des activités de solidarité internationale<sup>2</sup>.

Sur le plan cantonal<sup>3</sup>, l'Etat de Genève s'est doté en 2001 d'un cadre légal qui souligne la vocation de Genève en matière de Solidarité internationale et l'objectif de financer cette politique publique à hauteur du 0,7% de son budget de fonctionnement. Plus récemment en 2013, la Constitution genevoise a réaffirmé cette identification avec les valeurs de dialogue et de coopération internationale, et a reconnu la complémentarité des actions des pouvoirs publics et de la société civile ; ces dispositions s'appliquent autant au canton qu'aux communes.

A ce sujet, il est réjouissant que 22 sur les 45 communes genevoises, sans être soumises à la loi cantonale, ont déjà atteint ou dépassé l'objectif du 0,7%. En revanche, il est regrettable que la part du budget de fonctionnement du Canton effectivement allouée à la Solidarité Internationale (toutes activités réunies) ne s'élève, selon les derniers chiffres disponibles, qu'à 0,26%, malgré les exigences de la loi cantonale. De plus, et en tenant compte du fait que la contribution cantonale à la FGC a été diminuée dès 2013 de 17%, la Fédération considère indispensable que cette contribution soit augmentée pour atteindre au minimum le montant de 2012, également dans une logique d'équivalence avec les contributions des autres bailleurs publics.

Globalement, les enjeux du développement ont été remis en évidence par l'adoption, en septembre 2015, par l'assemblée générale des Nations Unies, des 17 Objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030 qui ont succédé, le 1<sup>er</sup> janvier 2016, aux 8 Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). S'il faut saluer cette nouvelle mise en avant des urgences mondiales, et d'un cadre programmatique bien plus complet et exigeant que celui des OMD, force est de constater qu'un effort particulièrement intense sera nécessaire pour le mettre en œuvre et en atteindre les objectifs.

Nul ne peut prédire si le monde en prendra le bon chemin ; au niveau de notre pays, déjà, qui s'était pourtant fortement impliqué pour des ODD exigeants, on doit déplorer des coupes opérées dans les budgets de la coopération. Et les forces du court-terme, du repli sur soi et d'une vision égocentrique des choses semblent malheureusement ne pas avoir dit leur dernier mot, loin de là. Violence, terrorisme, corruption, faillite d'Etats continuent à déchirer le monde et exigent qu'on leur oppose des valeurs d'humanité fermes et universelles. Il est plus que jamais nécessaire de renforcer l'engagement pour un monde plus solidaire, condition indispensable pour une vie digne pour toutes et tous sur cette Terre.

Pour la FGC, favoriser l'ancrage de la coopération dans les milieux les plus larges a été une priorité forte depuis sa fondation. C'est pourquoi elle a constamment repensé et développé sa communication pour mieux faire connaître son action au grand public et à d'autres publics cibles et convaincre de l'importance de la Solidarité internationale.

## CADRE CONSTITUTIONNEL DE LA COOPÉRATION

**CONSTITUTION FÉDÉRALE À L'ARTICLE 54 ALINÉA 2 :** « [...] elle contribue notamment à soulager les populations dans le besoin et à lutter contre la pauvreté ainsi qu'à promouvoir le respect des droits de l'homme, la démocratie, la coexistence pacifique des peuples et la préservation des ressources naturelles. »

**CONSTITUTION GENEVOISE À L'ARTICLE 146 ALINÉA 1 :** « L'Etat soutient la vocation internationale de Genève en tant que centre de dialogue, de décision et de coopération internationale, fondé sur la tradition humanitaire et le droit, ainsi que sur les valeurs de paix et de solidarité. **ALINÉA 2 :** Il mène une politique de solidarité internationale soutenant la protection et la réalisation des droits de l'homme, la paix, l'action humanitaire et la coopération au développement. »

**CONSTITUTION GENEVOISE À L'ARTICLE 211 :** « L'Etat reconnaît et soutient le rôle des associations et du bénévolat dans la vie collective. Il respecte l'autonomie des associations. Il peut nouer des partenariats pour des activités d'intérêt général. »

<sup>2</sup> Voir les statistiques publiées par la FGC depuis 1985 : Solidarités Genève Sud

<sup>3</sup> La Loi genevoise sur le financement de la solidarité internationale (LFSI) de 2001 et son règlement d'application.



Ce contexte plus incertain, dans lequel la coopération ne va pas de soi, dessine ainsi le cadre dans lequel la FGC va évoluer ces prochaines années. C'est pourquoi les aspects suivants devraient faire l'objet d'une attention particulière de la FGC pour la période 2017-20 :

- **Renforcer son ancrage** dans la société genevoise et y développer de nouveaux liens.
- **Porter des valeurs** d'humanisme et de solidarité.
- **Contribuer au débat** sur le développement et favoriser la compréhension des enjeux du développement.
- **Démontrer le savoir-faire** et la pertinence de la société civile.
- **Mettre davantage en réseau** les compétences de nos AM et celles (par exemple des milieux académiques et internationaux) disponibles à Genève.
- **Elargir le cercle** des convaincus et promouvoir les valeurs de la solidarité internationale dans la société.
- **Promouvoir la Genève solidaire et internationale**, éléments complémentaires et indissociables.
- **Etre un lieu de convivialité**, de réflexion, de dialogue et de propositions.

Durant l'année 2014, la Fédération s'est livrée à une large introspection d'une part sur les critères d'attribution des ressources aux projets et d'autre part précisément sur sa posture et son rôle au sein de la société genevoise (voir Annexe 1) Dans le cadre du présent programme, il est important de rappeler les résolutions alors prises.

C'est pourquoi la Fédération a développé sa présence au sein du grand public, notamment par des suppléments périodiques dans la Tribune de Genève et par l'organisation de débats publics. Elle a commencé un travail de présentation de ses activités, valeurs et procédures aux divers groupes politiques composant les parlements communaux et cantonal. Elle a consacré des débats, en 2015, au changement climatique, à la migration et à la souveraineté alimentaire, trois enjeux clé d'un développement durable.

Elle a aussi lancé la plateforme d'échanges *Réflexions et débats* et multiplié les contacts avec des milieux divers pour consolider sa place, faire entendre sa voix et construire ensemble. Signalons également la mise sur pied de son portail informatique *La FGC à livre ouvert*, renseignant directement sur tous les projets soutenus ces 20 dernières années.

En outre, des partenariats ont été noués avec la Maison internationale de l'environnement (interface entre la Genève internationale et les acteurs locaux), les HES et l'UNIGE, l'ONG Biovision (expertise sur les ODD et l'agro-écologie en particulier), l'Institut National Genevois, institution de droit public genevoise, ou encore avec notre AM IHEID avec laquelle un échange accru est prévu. Dès 2014, elle a décidé de célébrer chaque année le 4 octobre, date de l'adoption par le parlement genevois de la loi sur la solidarité internationale (engagement du canton en faveur d'actions de solidarité internationale et affectation de 0,7% du budget de fonctionnement), la Journée Genève Solidaire.

Le présent document définit dans ce contexte et sur cette base les orientations stratégiques de la FGC pour les années 2017-2020. En cohérence avec celles-ci, une Stratégie spécifique sera déclinée concernant l'information et la communication, qui sera différenciée selon les publics cibles, les outils déployés et sur la base d'indicateurs précis pour évaluer son efficacité et son efficacité. Une autre Stratégie spécifique déclinera les axes, objectifs et indicateurs de résultats du programme *Partage des Savoirs*. Enfin, une troisième Stratégie sera consacrée aux partenariats non financiers de la Fédération. Ces trois stratégies seront proposées respectivement par la Commission d'Information (conformément à sa tâche statutaire), le Groupe Stratégique du *Partage des Savoirs* et la Secrétaire Générale, à la validation du Conseil.

**Informers, échanger, construire ensemble, entre acteurs de terrain, représentants de milieux internationaux ou académiques et expertise associative et citoyenne, sensibiliser les jeunes et un large public a toujours été un aspect clé de l'engagement de la FGC et de ses associations membres, en vue de mettre Genève en mouvement. Cela est plus que jamais nécessaire, pour renforcer la reconnaissance et l'engagement en vue d'un monde plus solidaire. ●**

# PRIORITES 2017-2020

---

**OBJECTIF GÉNÉRAL** La FGC contribue au développement durable dans le Sud et à la réflexion sur les enjeux globaux et sur les relations équitables avec les pays en développement en menant une coopération adaptée et de qualité réalisée avec les populations locales, et en mettant en œuvre des moyens de sensibilisation et d'information diversifiés aptes à toucher divers publics genevois.

---

**POUR LES ANNÉES 2017-2020, RICHE DE SES 50 ANS D'ACQUIS, LA FGC A BESOIN D'UNE STRATÉGIE DE CONSOLIDATION ET DE PROGRESSION. DÈS LORS, ELLE S'EST DONNÉE 2 OBJECTIFS :**



## OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Ainsi, en fonction de son objectif général et des deux objectifs susmentionnés, la Fédération s'est donnée les **4 objectifs spécifiques** suivants :



## OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1 : SOUTIEN À LA QUALITÉ DES PROJETS ISSUS D'INITIATIVES LOCALES

**L**es projets de développement naissent du dialogue mené par les membres de la FGC et leurs partenaires locaux. Ils correspondent aux priorités identifiées sur le terrain. Quant aux projets d'information soutenus par la FGC, ils répondent également aux critères du Label.

Ce dernier est la garantie de la qualité que la Fédération offre aux projets dont elle organise l'appréciation, le financement et le suivi. Parce que la FGC est convaincue que les partenaires des projets sur le terrain sont préoccupés, comme elle, de réaliser des projets pertinents, efficaces et efficients et qu'il faut tout faire pour que ces projets aboutissent au résultat attendu<sup>4</sup>. Ce Label est depuis le début au cœur de sa crédibilité.

Ce Label est une garantie aussi pour les collectivités publiques qui lui confient une partie de leur budget consacré à la coopération. La FGC s'engage au respect de ce standard pour tous les projets financés par son entremise. Pour ce faire, elle assure depuis ses origines un examen rigoureux des dossiers du début à leur fin, et utilise des indicateurs appropriés aux objectifs définis de suivi et de résultats, différenciés selon la nature des activités. Nous pouvons être fiers de la qualité atteinte à travers la globalité de nos projets, fiers de ce qu'ensemble nous avons pu partager avec les populations vulnérables du Sud : un soutien concret, effectif et pérenne qui s'inscrit dans leurs priorités et leurs choix de développement. Il nous faut résolument continuer dans cette voie.

Cette exigence historique de qualité a comme conséquence une responsabilité particulière de la FGC à l'égard de ses AM pour éviter toute inégalité entre elles face aux attentes du Label, en offrant un accompagnement spécifique et un soutien dans la définition et la conduite de leurs projets. Elle est également à leurs côtés, sur leur demande, en cas de difficultés institutionnelles.

Par ailleurs, parce que c'est en apprenant du terrain que l'on forge l'expérience, il est crucial de documenter les processus, les résultats concrets obtenus sur la durée et les leçons apprises dans les différents projets ; cette restitution des acquis des projets pour les populations locales et les leçons apprises dans leur conception et



Transformation de l'igname.  
PROJET FEMME DE DEMAIN AU TOGO - ACCED

© ACCED

mise en œuvre sera systématisée et rendue plus largement accessible. La FGC poursuivra donc sa promotion d'une culture du partage et gestion des savoirs (capitaliser sur l'expérience, intégrer les réflexions globales dans la pratique, décloisonner savoirs et pratique) et à renforcer son rôle de communauté d'apprentissage, où ses AM viennent chercher et apporter du savoir, faisant appel au besoin aussi à des intervenant-e-s ou réseaux externes. La qualité se construit aussi par cet échange constant, et à travers les leçons apprises et les interactions avec l'ensemble des acteurs pertinents, au sein du réseau FGC et à l'extérieur de celui-ci.

Ainsi, la Fédération est aussi pour ses AM également un lieu de formation. Elle offre des programmes et des appuis concrets liés tant à la formulation et la gestion des actions, que sur des thématiques particulières. À partir de 2017, l'introduction d'un cofinancement pour les projets de développement suppose pour la FGC d'accompagner ses AM et aussi de les aider sur leur demande dans l'élargissement de leur base financière, sans pour autant s'immiscer dans leurs stratégies propres.

Dans son activité d'accompagnement de ses AM autour des enjeux de la qualité, la Fédération s'engage à ce que ses réglementations soient en toutes circonstances un soutien – et pas un obstacle – à leur travail.

En cohérence avec les valeurs de bonne gouvernance qu'elle défend, la FGC se doit d'assurer de manière permanente un fonctionnement transparent, cohérent et efficient de son secrétariat et de l'ensemble de ses instances bénévoles. La FGC continuera à garantir, dans toutes les dimensions de son travail, des standards éthiques exigeants. ●

<sup>4</sup> Utilisation raisonnable des ressources en vue de l'obtention des résultats espérés. Le bénévolat en est une composante essentielle, car il permet aux AM et à leurs partenaires d'obtenir des résultats d'excellente qualité et pérennisés, avec des moyens financiers modestes.





## OBJECTIF SPÉCIFIQUE 2 : PROMOTION DE LA RÉFLEXION SUR LES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT

**L**a Fédération renforcera son rôle d'espace de réflexion au service de ses AM et à l'intention de plus larges cercles, en organisant des activités en vue d'approfondir les enjeux et les thématiques d'intérêt commun et d'ouvrir des discussions entre les AM et leurs partenaires, y compris avec des intervenants externes.

L'adoption des Objectifs de Développement Durable (ODD) en succession aux OMD constitue désormais officiellement le contexte dans lequel évolue la coopération. Il sera nécessaire de prendre le temps de mieux comprendre la signification et la dynamique de ce référentiel global. Dans un deuxième temps, il s'agira d'analyser quel argumentaire il est possible d'en tirer tant pour la coopération en Suisse comme pour les projets des AM.

La FGC continuera à appuyer la dynamique de plateformes thématiques créées entre ses AM à partir des expériences de terrain et de leurs missions spécifiques, aujourd'hui soutenues par le Programme *Partage des Savoirs*, sur des enjeux tels le changement climatique, la souveraineté alimentaire ou encore les liens entre développement et migration (au sens de la position prise en 2009 par la FGC); sur ce dernier point, il appartiendra aux instances de la Fédération de réfléchir à la nature et aux modalités de son implication (par exemple : prix Diaspora et développement). Des plateformes géographiques pourront être également encouragées (exemple : plateforme Haïti).

Par ailleurs, pour permettre à cette réflexion issue de ses AM et de leurs partenaires de mieux se faire connaître, la FGC encouragera la participation et contribuera elle-même au débat pluriel sur la coopération et les enjeux de la solidarité internationale en valorisant l'analyse et les compétences spécifiques issues du terrain.

Enfin, la FGC participera activement au débat sur la politique publique de développement aux niveaux local, cantonal, fédéral; et international et en partagera les enjeux et réflexions au sein du réseau. Il s'agira en particulier de défendre et de promouvoir l'engagement des pouvoirs publics pour la coopération à tous les niveaux et en particulier en atteignant l'objectif internationalement convenu dès 1970 d'y consacrer 0,7% du PIB pour les Etats et 0,7% du budget de fonctionnement pour les collectivités locales. ●

### La souveraineté alimentaire, une friche fertile

Neuf organisations membres de la FGC, toutes actives dans la coopération au développement mais provenant des profils les plus variés, se sont constituées en plateforme de travail sur la Souveraineté alimentaire. Leur but est d'identifier aussi bien les points à la progression de la souveraineté alimentaire que les expériences pertinentes réalisées sur le terrain en Afrique. Il s'agit de l'Association Suisse-Cameroun, Fair for the Village, Groupe de réflexions et d'accompagnement pour le développement (GRAD), l'Initiative et réseau pour le développement (IREG), l'Institut de Coopération Suisse-Sud, Service Coopération Développement (Cocode - un ancien service de Caritas Condez devenu une association début 2015), Terre des Hommes Suisse, Turism for Hope et Uniterre. Elles mènent ensemble une réflexion et un travail de capitalisation d'expériences sur le terrain, plus particulièrement dans des régions Ouest, des Grands Lacs et Centrale du continent africain. Cet article se veut un premier aperçu des dynamiques nées de la plateforme, ainsi que des réflexions de ses membres sur les principes de la terre pour la souveraineté alimentaire. Il jette les bases d'une vaste publication, à paraître en 2016, qui vise à élargir les liens principaux vers la souveraineté alimentaire dans les trois régions citées, leurs succès, obstacles et défis, à rendre visible les parcours d'expériences contribuant à la souveraineté alimentaire et leurs bonnes pratiques; à questionner les pratiques de coopération en regard de ces motivations et à identifier des pistes pour mieux prendre en compte dans les projets de développement les besoins des acteurs engagés vers la souveraineté alimentaire en Afrique.

**INTRODUCTION**

Après être longtemps restée l'apanage de mouvements paysans, la souveraineté alimentaire est entrée dans le discours public sur les politiques agricoles dans les pays du Nord. La course mondiale pour l'accès aux marchés primaires, la spéculation sur les denrées alimentaires et le démantèlement progressif de l'agriculture paysanne au nom du libre marché, ont montré à quel point les populations, et dans une certaine mesure les Etats, ont été dépossédés des décisions touchant à la production de nourriture.

Mais bien souvent, le concept de souveraineté alimentaire a été déformé de son sens, réduit à portion congrue, pour ne véhiculer finalement qu'un paroxysme économique laissant éterniser aux populations déstabilisées par la mondialisation économique. Un pays qui parviendrait à se nourrir avec sa propre production, basée sur une agriculture intensive et un système de distribution profitateur, serait très loin de pratiquer la souveraineté alimentaire.

Dans ce contexte, il convient de rappeler quelques fondamentaux de cette lutte, initiée par l'organisation paysanne Via Campesina en 1996. La souveraineté alimentaire implique d'abord une autodétermination des peuples, des régions et des pays sur les politiques agricoles et alimentaires. Les collectivités doivent être en mesure de définir les orientations déterminant ce qu'elles mangent, ce qu'elles produisent et comment elles le produisent; toutes choses impossibles sous le poids des accords de libre-échange, de la privatisation du patrimoine semencier, de la dépendance aux produits de l'industrie chimique et génétique, etc.

La souveraineté alimentaire suppose donc par exemple que les semences, l'eau et la terre sont un bien commun et qu'elles ne sauraient être appropriées par des intérêts privés, ni dilapidées par un productivisme à court terme. De même, l'alimentation n'est pas un marché mais un droit universel. L'agriculture familiale paysanne semble la mieux à même de le concrétiser, car elle laisse aux mains des populations - et des paysans - les ressources

**TABLE DES MATIÈRES**

- 1 Introduction
- 2 La souveraineté alimentaire en question
- 4 Créer des liens, partager des savoirs
- 5 Et si l'humain appartenait à la terre?
- 7 Pour un plaidoyer intégré dans un agenda politique
- 8 Conclusion et pistes d'action

## OBJECTIF SPÉCIFIQUE 3 : CONNAISSANCE ET RECONNAISSANCE EXTERNES DES PROJETS ET DU TRAVAIL DE LA FGC

**A**ux côtés de ses AM, la FGC a pour mission l'information et la sensibilisation du public afin d'augmenter sa perception de la coopération, pour consolider le soutien public à la politique de coopération et à l'engagement des pouvoirs publics en charge de cette politique, et pour alimenter et mener les débats sur ces enjeux. À cette fin, elle définit des publics cibles et des objectifs précis, et veille à utiliser un éventail diversifié de moyens de communication, notamment visuels, en mettant la priorité sur le plus large public et en particulier dans les milieux peu informés et peu sensibles à la solidarité internationale et à l'engagement des collectivités publiques.

Il s'agira dès lors de produire une information et communication régulières à destination du grand public, des décideurs politiques, des enseignants et des jeunes.

Une communication spécifique à l'intention des élu-e-s politiques permettra de consolider l'action des collectivités publiques en matière de politique publique de développement et la reconnaissance de la FGC comme partenaire de ces politiques publiques, ainsi que de valoriser l'expertise citoyenne qu'elle incarne. On veillera, ce faisant, à toucher l'ensemble des formations politiques représentées dans les parlements.

Afin de consolider la reconnaissance de la FGC comme partenaire des institutions publiques, il importe de communiquer sur les résultats des projets menés par les AM, mais aussi sur les méthodes de travail, les procédures, les critères et la gouvernance de la Fédération. À cette fin il est utile de rappeler que l'ensemble des procédures, critères et règlements appliqués à la FGC sont rassemblés depuis plusieurs années dans un document accessible au public, tout comme sont accessibles au public les projets soutenus et les PV de nos AG, le Manuel de la Fédération, régulièrement tenu à jour. Cette transparence fait partie à la fois de nos valeurs et de notre fierté.

La Fédération se dotera de moyens accrus pour communiquer sur les résultats et leçons apprises des projets. Le système de données utilisé par la FGC permettra d'apporter des informations agrégées, et ainsi plus précises et significatives sur les résultats obtenus des projets de développement et d'information. Il valorisera ainsi l'expertise terrain en la reliant au mieux aux enjeux globaux. Pour toucher ses publics cibles, la FGC développera des



Inauguration du 50<sup>e</sup> anniversaire de la FGC au Théâtre Forum Meyrin

© Hadrien Häner

partenariats structurés en fonction de ces objectifs, afin d'élargir son rayonnement et renforcer sa pertinence et sa compétence, notamment avec les médias touchant les divers publics cibles cités et en particulier avec ceux à plus large diffusion dans le public genevois. Le débat thématique, le visuel et le concret seront particulièrement au cœur de ces orientations.

Pour toucher ses publics cibles, elle développera des partenariats structurés en fonction de ces objectifs, afin d'élargir son rayonnement et renforcer son ancrage, notamment avec les médias touchant les divers publics cibles cités et en particulier avec ceux à plus large diffusion dans le public genevois. Le débat thématique, le visuel et le concret seront particulièrement au cœur de ces orientations. Les suppléments de la Tribune de Genève seront poursuivis et développés et des partenariats avec des médias locaux de l'audiovisuel (radio et TV locales) engagés.

Une visibilité et une présence accrues de la FGC passe aussi par des rencontres régulières organisées avec nos AM et/ou des partenaires externes, sous formes d'ateliers, de conférences, de débats, etc. qui ancrent la FGC au cœur des débats autour du développement et des valeurs de solidarité. Cette visibilité et cette présence sera soutenue également à travers la recherche d'amis et d'ambassadeurs dans la société genevoise.

La volonté de toucher les jeunes et d'utiliser des vecteurs artistiques et visuels pour sensibiliser aux enjeux globaux a pu se concrétiser dans le contexte de la célébration des 50 ans de la Fédération, grâce au travail de la troupe Acrylique Junior qui a illustré l'ensemble des thématiques de la Fédération et de ses AM à travers son engagement scénique. Ce spectacle a connu un excellent écho et permettra de sensibiliser les jeunes grâce à la collaboration avec le Département de l'Instruction Publique. Cette expérience démontre que nous avons tout à gagner en utilisant des méthodes non conventionnelles de sensibilisation, tout comme nous poursuivons notre présence forte sur les réseaux sociaux (site Internet, page Facebook, etc.). ●

## OBJECTIF SPÉCIFIQUE 4 : ÉLARGISSEMENT ET RENFORCEMENT DES PARTENARIATS DE LA FÉDÉRATION

**L**a Fédération, en offrant la qualité de l'expertise citoyenne de ses instances et de ses AM, aspire à élargir sa collaboration avec les communes ainsi qu'avec d'autres organisations actives dans la solidarité internationale qui n'interagissent encore pas ou peu avec elle.

La FGC a en outre pour objectif augmenter les contributions actuelles des collectivités qui la soutiennent. Ceci permettra de mieux faire face aux nouveaux défis de la Fédération, à la croissance quantitative et qualitative des demandes et à l'adhésion de nouveaux membres. En ce sens, le Conseil veillera à un bon équilibre entre l'arrivée de nouveaux membres et l'augmentation des financements.

L'élargissement des partenariats non financiers de la FGC renforce en premier lieu notre assise et favorise une meilleure connaissance de la Fédération dans la société genevoise et de la part des acteurs du développement présents à Genève. En deuxième lieu, il permet aux savoirs et messages portés par nos AM d'avoir une plus large diffusion et notamment en les faisant valoir lors de débats. Genève est un lieu privilégié pour cela et les débats sur le développement alimentent aussi l'évolution de la réflexion au sein des Nations Unies.

En parallèle, nous avons à prendre connaissance, et le cas échéant à mieux intégrer à nos réflexions, les documents internationaux pertinents pour notre action. Enfin, les AM ont aussi l'occasion d'y faire entendre les voix de leurs partenaires du Sud. De manière générale, le développement des échanges favorise la circulation d'idées et de connaissances vers et depuis la FGC. La FGC a choisi de saisir l'avantage d'avoir à ses côtés sur le sol genevois une constellation d'acteurs divers eux aussi porteurs de réflexions sur le développement et de tendre des ponts de collaboration ciblée.



Conférence annuelle de la FGC avec ses partenaires financiers ayant signé un accord cadre.

© Hadrien Häner

Ainsi la FGC aspire à être, avec ses AM, plus active au sein de la société genevoise et de la Genève internationale et à développer des partenariats diversifiés avec des institutions académiques, internationales et avec des ONG non membres de la Fédération.

Enfin, la Fédération trouve dans le FEDERESEAU, le Réseau des Fédérations cantonales de Coopération, un partenariat stratégique au-delà des spécificités propres à chaque canton. Dès 2016, le FEDERESEAU a choisi d'intensifier les axes de coopération en investissant davantage dans le partage et la mise en commun de compétences, services, moyens et experts. Il a choisi de favoriser la convergence vers un socle commun de qualité des projets, ainsi que d'encourager les synergies et les collaborations entre les programmes et initiatives de *Partage de Savoirs*. ●

<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>		<b>2017</b>		<b>2018</b>		<b>2019</b>		<b>2020</b>		<b>TOTAL</b>
<b>PRODUITS</b>										
DDC	3'350'000	31%	+0	3'350'000	31%	+0	3'350'000	31%	+0	13'400'000
Etat GE*	2'500'000	23%	+0	2'500'000	23%	+0	2'500'000	23%	+0	10'000'000
Ville GE	2'400'000	22%	+0	2'400'000	22%	+0	2'400'000	22%	+0	9'600'000
Autres communes	2'507'000	23%	+50'000	2'557'000	23%	+50'000	2'607'000	24%	+50'000	10'328'000
Autres recettes (cotisations, intérêts)	113'145	1%	+500	113'645	1%	+500	114'145	1%	+500	455'580
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>10'870'145</b>			<b>10'920'645</b>			<b>10'971'145</b>			<b>43'783'580</b>
<b>CHARGES</b>										
Projets et plans d'action	9'097'000		+50'000	9'147'000		+50'000	9'197'000		+50'000	36'688'000
Grands projets d'information**	447'500		+0	447'500		+0	447'500		+0	1'790'000
Fonds pour l'information**	108'500		+0	108'500		+0	108'500		+0	434'000
Etudes et bilans – à charge de la DDC	50'000		+0	50'000		+0	50'000		+0	200'000
Partage des savoirs – à charge de la DDC	200'000		+0	200'000		+0	200'000		+0	800'000
Développement institutionnel	50'000		+0	50'000		+0	50'000		+0	200'000
Fonctionnement de la FGC	917'145		+500	917'645		+500	918'145		+500	3'671'580
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>10'870'145</b>			<b>10'920'645</b>			<b>10'971'145</b>			<b>43'783'580</b>

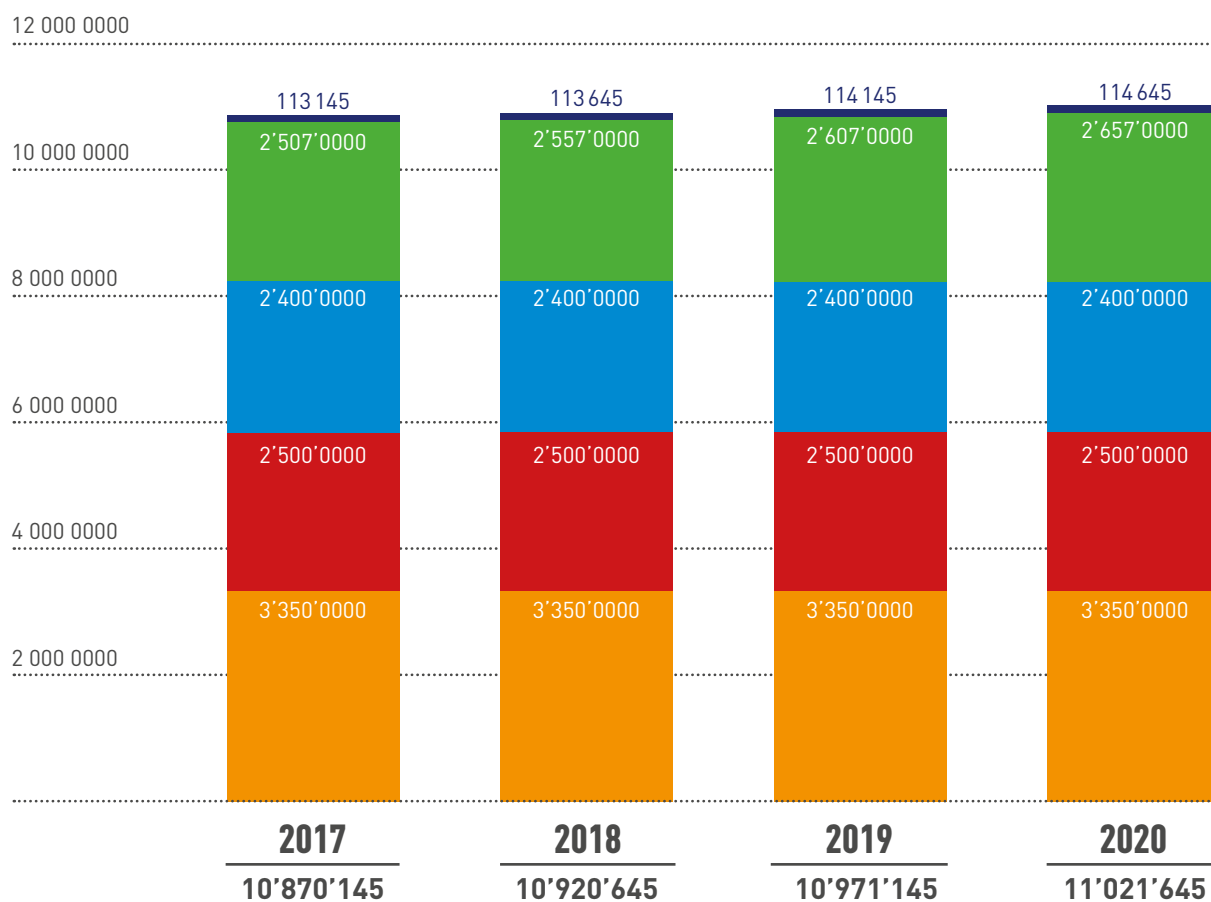
<b>CHARGES PAR DOMAINES D'ACTIVITÉS DU PROGRAMME</b>		<b>2017</b>		<b>2018</b>		<b>2019</b>		<b>2020</b>	
1 : Projets développement et plans d'action	9'097'000	84%	50'000	9'147'000	84%	50'000	9'197'000	84%	50'000
2 : Projets et Fonds pour l'information	556'000	5%	-0	556'000	5%	-0	556'000	5%	-0
3 et 4 : Réseau, développement institutionnel et partenariats	300'000	3%	-0	300'000	3%	-0	300'000	3%	-0
Fonctionnement de la FGC	917'145	8%	500	917'645	8%	500	918'145	8%	500
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>10'870'145</b>			<b>10'920'645</b>			<b>10'971'145</b>		

<b>DÉTAIL DE LA CONTRIBUTION DDC</b>		<b>2017</b>		<b>2018</b>		<b>2019</b>		<b>2020</b>	
Projets et plans d'action	2'771'000	83%	+0	2'771'000	83%	+0	2'771'000	83%	+0
Fonds pour l'information	35'000	1%	+0	35'000	1%	+0	35'000	1%	+0
Etudes et bilans	50'000	1%	+0	50'000	1%	+0	50'000	1%	+0
Programme <i>Partage des Savoirs</i>	200'000	6%	+0	200'000	6%	+0	200'000	6%	+0
Secrétariat et développement institutionnel	294'000	9%	+0	294'000	9%	+0	294'000	9%	+0
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>3'350'000</b>			<b>3'350'000</b>			<b>3'350'000</b>		

\* La FGC considère raisonnable d'envisager, au cours de la période 2017/2020, une augmentation progressive de l'aide financière annuelle accordée par l'Etat de Genève au moins au niveau de 2012, soit 3 millions de CHF, dans une logique de mise en relation avec les contributions de ses autres bailleurs.

\*\* Pour les activités d'information et de sensibilisation sur les questions de la solidarité internationale, un montant de CHF 125'000 est inclus dans la contribution annuelle du Canton de Genève. Ce montant est réparti entre CHF 87'500 pour les grands projets d'information des Associations membres de la FGC et CHF 37'500 pour les activités de communication et d'information propres de la FGC et les petits projets d'information des Associations membres.

## SOURCES DE FINANCEMENT DE LA FGC



## TABLEAU DES RISQUES

RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES/RÉPONSES
<b>EXOGENES</b>	
<b>RÉDUCTION DES BUDGETS PUBLICS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Activités de promotion de la Fédération et des réalisations des AM en vue de l'augmentation des contributions publiques à la FGC.</li> <li>→ Soutien à la recherche de fonds sur demande d'AM, sans empiéter sur la répartition des responsabilités entre les AM et la FGC (art. 6 statuts).</li> <li>→ Activités visant à renforcer la confiance que la FGC inspire aux élu-e-s.</li> <li>→ Information et sensibilisation accrue de la population.</li> <li>→ Travail accru et ciblé en collaboration avec les médias.</li> </ul>
<b>AUGMENTATION DES DEMANDES-BESOINS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Evolution des procédures d'allocation de fonds.</li> <li>→ Travail en vue de l'augmentation des fonds alloués à la FGC.</li> <li>→ Le Conseil veillera à garder un bon équilibre entre l'arrivée de nouvelles AM et la variation des ressources financières.</li> </ul>
<b>MOINDRE SOUTIEN DE LA POPULATION À LA SI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Développement des meilleurs outils de sensibilisation de la population, ciblage de la politique de communication et d'info de la FGC.</li> <li>→ Travail accru et ciblé en collaboration avec les médias.</li> <li>→ Intensification du travail de communication vers le grand public et les milieux non convaincus.</li> </ul>
<b>DIFFICULTÉ À ASSURER LA RELÈVE DE BÉNÉVOLES DANS LES AM POUVANT CONDUIRE À LA RÉDUCTION DE LA CAPACITÉ DE FORMULATION DE PROJETS, VOIRE MÊME DANS DES CAS EXTRÊME À LA DISSOLUTION DE L'AM</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Intensifier la communication destinée à un public jeune, visuelle et à composante artistique.</li> <li>→ Favoriser la coopération et les partenariats avec des centres de formation pour encourager l'engagement des jeunes en faveur de la solidarité internationale.</li> </ul>
<b>ENDOGENES</b>	
<b>DIFFICULTÉS D'UNE OU PLUSIEURS AM, POUVANT, DANS DES CAS EXTRÊMES, ALLER JUSQU'À L'INSOLVABILITÉ</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Mise en place d'un système de prévention des fragilités financières et institutionnelles (cf. Règlement sur les adhésions, § procédure de réexamen de la qualité de membres).</li> <li>→ Suivi proactif et convivial des situations des AM.</li> <li>→ Accompagnement institutionnel des membres en situation de fragilité.</li> <li>→ Mesures et appuis pour stimuler la remise des rapports dans les délais statutaires.</li> </ul>
<b>MALVERSATIONS OU PRATIQUES FRAUDULEUSES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Développement d'un programme de prévention et lutte contre les pratiques frauduleuses (cf. Directive sur les malversations).</li> <li>→ Mise à jour régulière du Système de contrôle interne de la FGC.</li> <li>→ Appui aux AM pour la sécurisation des partenariats.</li> <li>→ Formation sur la gestion des risques de malversations, détournements et fraudes.</li> <li>→ Echange de bonnes pratiques entre les membres.</li> </ul>
<b>DISPARITÉ ENTRE AM PAR RAPPORT AUX EXIGENCES DU LABEL</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Renforcement de l'accompagnement et formation sur les différents paramètres du label FGC afin d'optimiser l'égalité de chances entre AM de déposer et de gérer des projets conformes au standard de qualité</li> </ul>
<b>DIFFICULTÉS DES AM À OBTENIR DES CO-FINANCEMENTS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Appui/coaching aux membres dans la recherche de co-financement, sur demande, sans empiéter sur la répartition des responsabilités entre les AM et la FGC (art. 6 statuts).</li> <li>→ Echange d'expérience entre les membres.</li> </ul>
<b>MANQUE DE BÉNÉVOLES POUR RENOUVELLEMENT DES INSTANCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Communication sur le travail de la FGC (cf. clip de présentation).</li> <li>→ Appel à bénévoles notamment auprès des AM.</li> <li>→ Encadrement et formation continue.</li> </ul>

## TABLEAU DES RÉSULTATS

Ce tableau présente l'ensemble des orientations de la FGC durant la période 2017-2020, la plupart des contenus reprennent des thématiques et activités déjà en place au sein de la Fédération ; les nouvelles orientations sont indiquées en rouge.

### OS1 : SOUTIEN À LA QUALITÉ DES PROJETS ISSUS D'INITIATIVES LOCALES

#### R1.1 : LE LABEL FGC EST CONSOLIDÉ ET LE 80% DES PROJETS L'ONT ATTEINT

**INDICATEURS DE RÉSULTAT :** % des projets approuvés répondent au label | % des projets ayant passé la quinzaine présentent des résultats positifs (correspondant aux indicateurs fixés en amont).

**VALEURS CIBLES :** 100% et 80%

#### ACTIVITÉS INDICATIVES :

- Veiller au respect et au développement des critères du Label FGC.
- Documenter les processus, résultats et leçons apprises dans les différents projets.
- Assurer l'emploi d'indicateurs adéquats de suivi et de résultats dans les projets de développement en fonction des objectifs retenus.
- Prendre en compte l'appréciation de la situation interinstitutionnelle et financière de l'AM porteuse d'un projet dans l'attribution du Label FGC à un projet.
- Renforcer pour les projets d'information et de sensibilisation des AM des indicateurs de résultats en fonction de la diversité des objectifs et des moyens mis en œuvre.

#### R1.2 : LES AM SONT APPUYÉES ET ÉPAULÉES TECHNIQUEMENT DANS LE CADRE DE LEURS PROJETS

**INDICATEURS DE RÉSULTAT :** % des AM qui prennent part à une activité de formation par année | nombre d'activités de formation continue proposées | les AM ont à disposition un pool d'experts.

**VALEURS CIBLES :** 40%, 2 et 1 pool créé.

#### ACTIVITÉS INDICATIVES :

- Assurer aux membres de la FGC un programme de formation continue en matière de formulation, suivi et évaluation de projets, ainsi que sur des sujets spécifiques.
- Compléter l'appui fourni par la FGC aux AM notamment en constituant un pool d'experts bénévoles et/ou rémunérés (par l'AM et/ou la FGC) à disposition pour aider à optimiser les projets.
- Accompagner sur demande des AM pour augmenter leur potentiel de mobilisation de fonds complémentaires, sans s'immiscer dans leurs stratégies propres, pour les aider à diversifier leurs sources de financement.

#### R1.3 : L'EXPERTISE ET L'EXPÉRIENCE DES AM EST DOCUMENTÉE ET DISPONIBLE

**INDICATEURS DE RÉSULTAT :** % des projets finalisés disposant d'une fiche de clôture qui documente les acquis | nombre d'activités d'échange et de réflexion collectives par année | nombre de documents de capitalisation ou leçons apprises produites et diffusées par année | base de données dotée de champs permettant la systématisation des résultats obtenus | les AM fournissent des données sur les résultats des projets obtenus.

**VALEURS CIBLES :** 80%, 8, 3, 1, 100%

#### ACTIVITÉS INDICATIVES :

- Adapter la base de données projets pour disposer de données agrégées sur les résultats obtenus par les projets.
- Elaborer dans un processus participatif un modèle de fiche de clôture et définir son usage dans le contexte d'un partage des résultats à l'interne et dans la communication des AM/de la FGC.
- Favoriser l'apprentissage par l'échange et promouvoir une culture du partage et gestion des savoirs (capitaliser sur l'expérience, intégrer les réflexions globales dans la pratique, décloisonner savoirs et pratique).
- Documenter les acquis pour leur diffusion et l'apprentissage collectif.
- Renforcer et promouvoir la réflexion thématique à l'interne et en faisant appel à des intervenants ou réseaux externes selon les demandes.

## TABLEAU DES RÉSULTATS

### OS1 : SOUTIEN À LA QUALITÉ DES PROJETS ISSUS D'INITIATIVES LOCALES

#### R.1.4 : LA FÉDÉRATION FONCTIONNE SELON DES STANDARDS DE TRANSPARENCE, DE GESTION ET DE BONNE GOUVERNANCE

**INDICATEURS DE RÉSULTAT :** règlements et instruments existent, sont connus de tous et utilisés

**VALEURS CIBLES :** au moins 1 mise à jour annuelle des règlements et instruments, suivie 1 diffusion dans le Quoi de Neuf

#### ACTIVITÉS INDICATIVES :

- Assurer la conformité de notre organisation et de nos processus institutionnels avec les règles de bonne gouvernance des ONG selon les normes SWISS GAAP RPC 21 et SWISS NPO CODE.
- Confirmer le fonctionnement transparent, cohérent et efficace de notre secrétariat et de nos instances en général.
- Assurer un accompagnement et suivi de proximité des plans d'action et projets (notamment avec la mise en place de missions sur le terrain du Secrétariat).
- Assurer des mesures de gestion des risques et poursuivre la politique de lutte contre les risques de malversations et fraudes.
- Appliquer la même exigence de qualité à tous les aspects du fonctionnement et du travail de la FGC.
- Communiquer de manière permanente à l'interne sur nos procédures, critères et gouvernance.

#### R.1.5 : ENCOURAGER DE MANIÈRE GÉNÉRALE LA COOPÉRATION ET L'INTERCONNAISSANCE ENTRE LES AM

**INDICATEURS DE RÉSULTAT :** activités de coopération concrètes sur un pays ou un terrain mis en place par année.

**VALEURS CIBLES :** 2

#### ACTIVITÉS INDICATIVES :

- Cultiver la rencontre et la convivialité à l'intérieur de la Fédération (AG, réflexions, organisation d'activités en commun, partage de connaissances, etc.).
- Favoriser les synergies thématiques et géographiques entre AM.
- Favoriser la complémentarité et la coopération entre grandes, moyennes et petites AM.



## TABLEAU DES RÉSULTATS

### OS2 : 2. PROMOTION DE LA RÉFLEXION SUR LES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT

#### **R.2.1 : DES ESPACES ET DES FORMATS DE RÉFLEXION SUR LES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT SONT ENCOURAGÉS ET ORGANISÉS PAR LA FGC**

**INDICATEURS DE RÉSULTAT :** nombre d'activités par année organisées sur des sujets d'intérêt pour la Fédération.

**VALEURS CIBLES :** 4

#### **ACTIVITÉS INDICATIVES :**

- Organiser des activités en vue de clarifier des enjeux et thématiques d'intérêt commun et d'ouvrir des discussions entre AM, avec leurs partenaires, mais aussi des experts externes, académiques, etc.
- Développer la réflexion autour de plateformes thématiques, à partir des expériences de terrain des AM, sur des enjeux globaux comme le changement climatique, la souveraineté alimentaire ou les liens entre développement et migration.
- Porter au sein des milieux les plus larges le débat sur le développement durable et la contribution de la coopération (et de la FGC), faire le lien entre Sud et Nord (aussi sur l'axe culturel) mais aussi entre local et global (ex : ODD).

#### **R.2.2 : LES DÉBATS GÉNÉRAUX SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE SONT RENDUS DISPONIBLES POUR LES AM ET CONTRIBUENT À LEUR RÉFLEXION ET À CELLE DE LA FGC**

**INDICATEURS DE RÉSULTAT :** les AM participent aux activités en vue de mieux se situer par rapport aux enjeux du développement durable et peuvent s'y référer

**VALEURS CIBLES :** 60 % des AM participent

#### **ACTIVITÉS INDICATIVES :**

- S'approprier les enjeux globaux qui nous concernent directement, les documents internationaux pertinents et les situer par rapport à notre action.
- Participer et contribuer aux débats sur la coopération internationale en partant de l'analyse et des compétences issues du terrain.
- Participer au débat et actions sur les politiques publiques de coopération aux niveaux local, cantonal, fédéral et international et partager ces débats et réflexions au sein du réseau FGC.

#### **R.2.3 : LES RÉFLEXIONS ET CONNAISSANCES PRODUITES EN SON SEIN SONT DIFFUSÉES PAR LA FGC**

**INDICATEURS DE RÉSULTAT :** nombre de documents produits et diffusés.

**VALEURS CIBLES :** 2

#### **ACTIVITÉS INDICATIVES :**

- Produire des documents de réflexion, de documentation des cas concrets, des méthodologies ou autres produits de connaissance partageables à l'intérieur et à l'extérieur du réseau FGC (ex : à travers la série *Réflexions et débats*) et en définir la périodicité.
- Diffuser les conclusions ou constats des débats organisés.

## TABLEAU DES RÉSULTATS

### OS3 : 3. CONNAISSANCE ET RECONNAISSANCE EXTERNES DES PROJETS ET DU TRAVAIL DE LA FGC

#### R.3.1 : LE TRAVAIL DE LA FGC EST MIEUX CONNU DU GRAND PUBLIC GENEVOIS ET DES ÉLUS

**INDICATEURS DE RÉSULTAT :** catégories de publics touchés par des activités de communication de la FGC, nombre d'actions de communication par année destinées spécifiquement par publics cibles. Nombre d'articles de presse et de reportages médias consacrés à l'activité de la Fondation

**VALEURS CIBLES :** 4 par public cible retenu

#### ACTIVITÉS INDICATIVES :

- Renforcer substantiellement le soutien du grand public pour la coopération et des conditions cadre propices à celle-ci, à travers une information et communication régulière destinée au grand public, en particulier de catégories peu sensibles à la coopération, à l'ensemble du monde politique, aux enseignants (catégories prioritaires pour la période sous revue).
- Privilégier les projets d'information et les activités de communication susceptibles d'atteindre ces publics cibles.
- Informer et communiquer avant tout sur le travail de la FGC, sur ses méthodes, procédures, critères et gouvernance et sur son rôle comme acteur de la société civile dans le cadre des politiques publiques de développement, sur les résultats atteints par les projets des AM, ainsi que sur les enjeux globaux du développement et s'inscrire dans le contexte du développement durable comme vision partagée.
- Avoir constitué une équipe d'amis et d'ambassadeurs et soutenir leur engagement et visibilité.
- Développer une communication spécifique au public jeune, notamment à travers des partenariats notamment artistiques
- Faire le bilan du 50<sup>e</sup> et poursuivre sur la dynamique.

#### R.3.2 : LES RÉSULTATS ET L'EXPERTISE ISSUE DES PROJETS SONT MIEUX CONNUS DU GRAND PUBLIC

**INDICATEURS DE RÉSULTAT :** nombre d'articles presse et reportages TV par année diffusent auprès du grand public les résultats des projets soutenus par la FGC.

**VALEURS CIBLES :** 12 ; nombre de personnes touchées par les activités de communication FGC relatifs aux projets.

#### ACTIVITÉS INDICATIVES :

- Faire mieux connaître les projets des AM et leurs résultats et valoriser l'expertise citoyenne, communiquer sur les résultats et leçons apprises des projets.
- Communiquer à l'aide de données agrégées sur les résultats obtenus par les projets de développement et d'information
- Valoriser l'expertise terrain et la relier au mieux aux enjeux globaux, notamment en à travers des partenariats formels avec les médias touchant les divers publics cibles et en particulier avec les médias à plus large diffusion.

## TABLEAU DES RÉSULTATS

### OS4 : 4. ÉLARGISSEMENT ET RENFORCEMENT DES PARTENARIATS DE LA FÉDÉRATION

#### R.4.1 : LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS DE LA FGC SONT PLUS NOMBREUX ET LEUR COLLABORATION SE DIVERSIFIE ET S'INTENSIFIE

**INDICATEURS DE RÉSULTAT :** le nombre de partenaires/le nombre de services ou collaborations avec les partenaires/nombre d'activités  
**VALEURS CIBLES :** 1 nouveau et 3 par année

##### ACTIVITÉS INDICATIVES :

- Elargir la gamme d'activités et de services à l'intention de nos partenaires institutionnels (rencontres, expertise, séances avec partenaires terrain, formation, etc.).
- Favoriser le dialogue sur la complémentarité et les contenus des programmes d'action respectifs.
- Étendre la collaboration avec les communes qui ne contribuent pas ou peu avec la FGC.
- Augmenter les financements de la FGC.

#### R.4.2 : LE RÉSEAU DES PARTENAIRES NON FINANCIERS DE LA FGC S'ÉTEND

**INDICATEURS DE RÉSULTAT :** le nombre de nouveaux partenaires par année/nombre d'activités par année organisées en partenariat.  
**VALEURS CIBLES :** 1 et 2

##### ACTIVITÉS INDICATIVES :

- Être actif au sein de la société genevoise et de la Genève internationale, développer les échanges, se présenter et être présents.
- Développer des partenariats en termes académiques, de spécialisation thématique, etc. (ex : Universités, think tanks, ONG, médias, etc.).
- Développer d'autres modalités et espaces de coopération qui n'aient pas trait à l'accès aux fonds gérés par la Fédération (ex : accès à certaines formations, à des débats ou à des documents produits dans le cadre de la FGC) à l'intention des ONG de développement non membres.

#### R.4.3 : LES SYNERGIES ET COLLABORATIONS AVEC LE FEDERESEAU SONT PLUS NOMBREUSES

**INDICATEURS DE RÉSULTAT :** nombre d'actions de coopération organisées avec une autre fédération.  
**VALEURS CIBLES :** 2

##### ACTIVITÉS INDICATIVES :

- Investir davantage dans le partage et la mise en commun de compétences, services, moyens et experts au sein du FEDERESEAU.
- Converger vers un socle commun de qualité au niveau du FEDERESEAU.
- Développer des synergies et collaborations entre les programmes ou activités de *Partage de Savoirs*.
- Participer au débat et actions sur les politiques publiques de coopération aux niveaux local, cantonal, fédéral et international et partager ces débats et réflexions au sein du réseau FGC.

# ANNEXE 1

## DÉCISIONS DE L'AG SUR LE PÉRIMÈTRE POLITIQUE DE LA FGC

### RÉSOLUTION 1

La FGC doit se situer par rapport à ses valeurs propres, indépendamment des clivages partisans.

Nous nous référons à des valeurs universelles, en particulier aux textes internationaux et nationaux de référence dans les thématiques de développement sur lesquelles interviennent les AM :

- Pacte des Nations Unies sur les droits économiques, sociaux et culturels ;
  - Instruments internationaux en matière de droits humains ;
  - Définition du développement durable ;
  - Constitutions fédérale et genevoise.
- Ces points sont reflétés dans nos statuts et notre déclaration de principes. Ces sujets ne sont pas portés également à travers l'éventail politique. Il faut donc être extrêmement prudents et éviter tout aspect partisan.

### RÉSOLUTION 2

La FGC a besoin d'ambassadeurs pour ancrer son action au cœur de la société genevoise.

L'AG mandate le Conseil pour identifier des personnalités susceptibles d'être des ambassadeurs-rices de bonne volonté de la FGC. Ces derniers seront choisis dans le monde culturel, économique, international, sportif et autre en fonction de leur adhésion aux valeurs de la FGC, de leur notoriété et de leur crédibilité dans le domaine de la SI.

### RÉSOLUTION 3

La FGC a besoin d'amis fidèles au sein de toutes les composantes du paysage politique genevois.

L'AG mandate le Conseil pour :

- Créer un réseau de soutien pour la FGC
- De manière générale veiller à ce que les actions de la FGC trouvent un bon écho dans l'ensemble des groupes politiques
- Favoriser et cultiver des relations positives avec tous les groupes politiques.

### RÉSOLUTION 4

La FGC favorisera la production, l'échange et l'acquisition de connaissances à l'intérieur de la Fédération et avec d'autres acteurs traitant des questions de développement.

Le programme du *Partage des Savoirs* est une première réponse à ce point, et permet de capitaliser et de consolider les acquis et les questionnements nés des réalisations des AM de la FGC.

Il s'agit de mettre cet acquis en lien avec les cadres de référence théoriques existants, les rapports et propositions en provenance des organisations internationales (gouvernementales et non gouvernementales) et les lieux de recherche académique ou non, pour marier les approches terrain et les approches plus globales. C'est la force de la FGC d'associer les cadres de référence et l'expertise de terrain.

### RÉSOLUTION 5

La FGC prendra part aux débats de manière informée et experte.

La confiance naît de la sincérité, de la capacité à se remettre en question et de la qualité. Elle passe par la reconnaissance de l'expertise.

Cette expertise est à la fois citoyenne et scientifique. Sur cette base, la FGC délivre toujours un message consolidé et crédible, ancré sur ses valeurs et ouvert sur le dialogue.

Le label qualité de la FGC est indivisible et non négociable.

## RÉSOLUTION 6

Les alliances stratégiques avec d'autres acteurs de la Solidarité Internationale à Genève, avec les médias et l'académie sont à développer.

Ces alliances ont un triple but :

- Améliorer la compétence globale accumulée au sein de la FGC et la pertinence des projets développés, y compris les leçons à tirer de leur déroulement et de leurs apports ;
- Renforcer la position de la FGC dans le paysage genevois (mieux elle est connectée moins elle est attaquable isolément, plus elle élève sa pertinence locale)
- Disposer de relais lui permettant de rayonner dans la société genevoise et d'ainsi remplir sa mission de sensibilisation dans le but final de rendre indivisibles trois axes forts de Genève : l'international, le solidaire et l'associatif (art. 146 + 211 de la Constitution)

## RÉSOLUTION 7

La FGC doit mener, élargir et faciliter l'accès à des débats contradictoires et à des espaces de discussion sur des enjeux de développement, en particulier en lien avec nos valeurs et des thématiques transversales. du développement.

La FGC, comme acteur collectif, est actuellement peu présente sur la scène du débat, elle doit aspirer à prendre le leadership sur un certain nombre d'enjeux et porter la voix d'une interpellation solidaire.

(Re)trouver cette place doit être une priorité forte, dont émergera une crédibilité et un rayonnement renouvelés de la FGC.

En ce sens le positionnement approprié n'est pas de parler du Nord ou du Sud d'abord, en plus en se prêtant à la caricature de « diaboliser » le premier et d'« idéaliser » le second mais de mettre en exergue les intrications du mal-développement global qui attentent à la dignité humaine sur toute la planète et mettent de plus en plus en péril les équilibres sociaux, écologiques et culturels ; c'est un mode de développement qu'il s'agit de questionner.

## RÉSOLUTION 8

La FGC doit parler d'une voix cohérente et représentative pour mener son action de sensibilisation et d'information.

Les activités d'information et de sensibilisation de la FGC ont pour vocation de développer dans la société genevoise une dynamique de solidarité citoyenne. Ils doivent être convaincants et de qualité, et pour cela s'appuyer dans leurs contenus sur le meilleur consensus possible et émaner des expériences et de l'expertise des AM.

Il vaut mieux poser un maximum de bonnes questions et d'ouvrir des axes de réflexion multiples, plutôt que de tenter de porter à tout prix des réponses.

## RÉSOLUTION 9

Les prises de position sur des enjeux thématiques ou dans des contextes politiques doivent être soumises à la décision de l'ensemble des AM en AG (et si ce n'est pas possible par voie de consultation écrite de toutes les AM) et porter sur des sujets liés à au périmètre d'action de la FGC, sur lesquels elle aura en outre fait l'objet d'un argumentaire spécifique.

La FGC tire sa richesse de sa diversité. Il n'y a pas une théorie unique du développement ni des causes unique du maldéveloppement mondial. Le Sud a aussi beaucoup changé depuis la création de la FGC et les enjeux globaux d'une part, identitaires d'autre part, ont pris une large place. Nous ne pouvons pas ne pas en tenir compte, faute d'apparaître réducteurs, voire ignorants d'une partie de la réalité.

Nous ne devons par ailleurs pas produire des documents dans lesquels des AM ne peuvent pas se reconnaître. Tout document de fond doit ainsi être décidé en AG et être avoir préalablement été validé par une réflexion argumentée. Il est vital de nous baser sur une réflexion et une analyse pluralistes, reconnues et fortes, qui devraient aider la FGC à élargir sa crédibilité et les AM à être plus pertinentes dans la définition de leurs projets.

Le périmètre d'expertise de la FGC est la coopération et ses conditions-cadre, à l'exclusion des autres domaines de la SI, mais dans le contexte général des relations Nord-Sud : aide d'urgence et humanitaire, prévention des conflits, et droits humains proprement dits. Nous devons mettre en avant des objectifs et les illustrer. Nos contributions se doivent d'être pluralistes, informées et basées sur nos valeurs.

Nos procédures en lien avec ce point devront être révisées et adaptées en conséquence.

## RÉSOLUTION 10

L'action politique de la FGC dans des contextes de votations, campagnes, initiatives ou d'élections doit être menée de façon très sélective, être soumise à la décision de l'ensemble des AM en AG (et si ce n'est pas possible par voie de consultation écrite de toutes les AM) et porter sur des sujets liés à au périmètre d'action de la FGC, sur lesquels elle aura en outre fait l'objet d'un argumentaire spécifique.

La vocation de la FGC est de diffuser les valeurs communes à ses AM (déclaration de principes) et de développer une sensibilisation forte de la société genevoise en faveur de la solidarité internationale (« Nous sommes tous sur la même planète »). Elle sera d'autant plus écoutée qu'elle se définira comme un lieu d'apprentissage collectif et pas un lieu qui « donnerait des leçons ». Comme le font les autres Fédérations du FEDERESO, il ne lui appartient pas prendre de positions sur des initiatives, référendums, pétitions ni d'en lancer elle-même, sauf sur ses propres conditions-cadre (exemple : Pétition Ensemble contre la pauvreté, 2013).

Sa vocation n'est pas non plus de soutenir des campagnes, mais le cas échéant de relayer cette information aux AM. Sa force est d'être un centre de compétences et d'échanges, et de porter avec autorité le débat au cœur de la société genevoise.

En ce sens, elle offrira un relais bien plus efficace aux enjeux visés que par les « prises de position » traditionnelles : il s'agit d'organiser le débat plutôt que de se donner « bonne conscience » en apportant sa signature. La pratique des questionnaires électoraux fâche – inutilement, car les réponses sont très peu exploitables (il est très facile à un-e candidat-e de dire qu'il/elle a changé d'avis en s'étant dans l'intervalle mieux informé-e...) et leur exploitation est faible.

Dans les cas exceptionnels où une prise de position semble souhaitable (à une AM, à une instance de la FGC), une décision en AG est requise sur la base d'un document circonstancié présenté par le Conseil.

## RÉSOLUTION 11

Les Associations membres sont, elles, libres de prendre individuellement position sur tout type de sujets. Elles peuvent déposer des demandes de financement pour réaliser leurs propres actions de sensibilisation et pour informer sur les résultats de leurs projets.

La FGC défendra toujours le droit de ses AM à exprimer leur pluralisme et leur identité, aussi longtemps qu'elles se situent dans le cadre de la déclaration de principes.

L'AG mandate le Conseil et la CI pour réfléchir et proposer des mécanismes nouveaux pour le financement de projets d'information de moyenne portée (PIM-Projets d'information moyens)

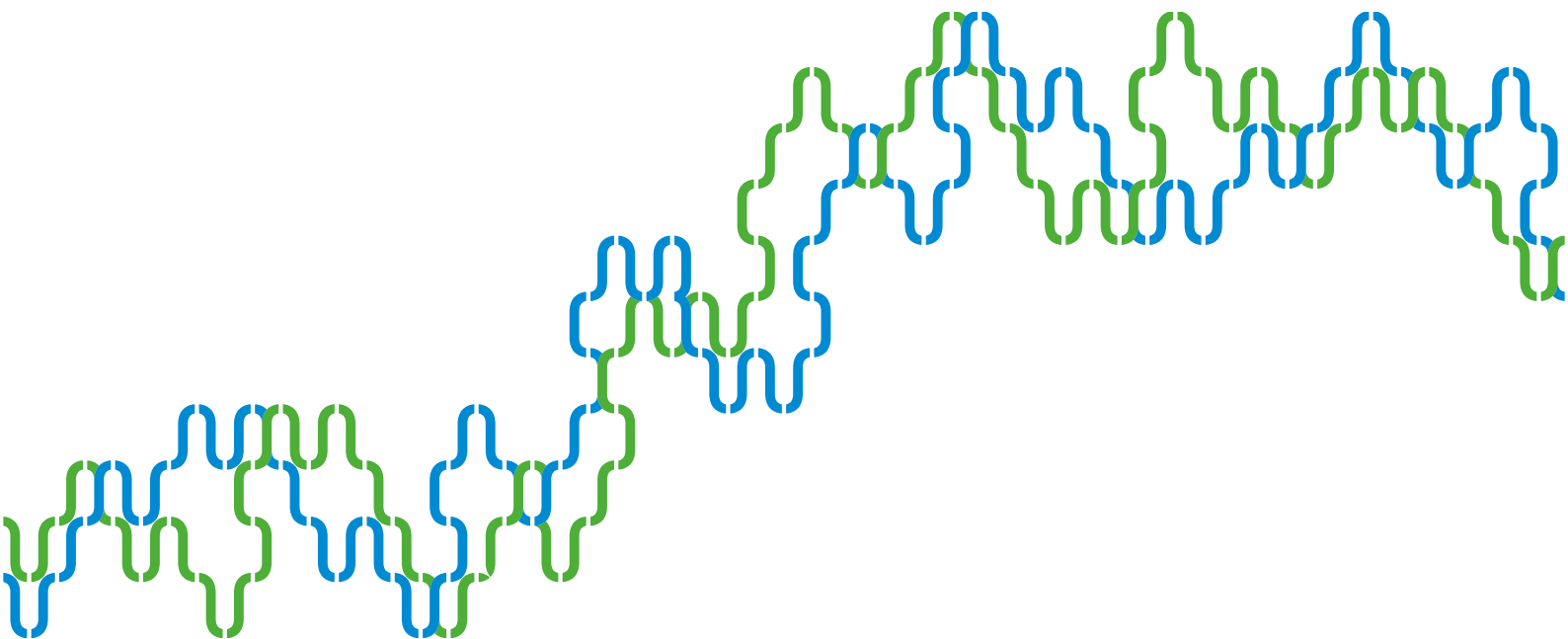
La FGC pourra encourager le regroupement autour de certaines thématiques (par exemple : la souveraineté alimentaire) et ainsi le développement de positions communes.

**Adopté par l'Assemblée Générale de la FGC le 27.11.14**

# 17

## OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)





## Mettons le monde en mouvement

### **Fédération genevoise de coopération**

Rue Jean-Charles Amat 6

1202 Genève

+41 22 908 02 80

[www.fgc.ch](http://www.fgc.ch)

### **Impressum**

Rédaction : Maribel Rodríguez, Yanik Marguerat

Graphisme : Sophie Marteau

Imprimé à 500 exemplaires sur du papier 100% recyclé certifié FSC

Genève, mai 2016